



Commune de NASSOGNE

Recrutement de deux ouvriers polyvalents (H./F./X.) et constitution d'une réserve de recrutement

A. Conditions de recrutement :

1. être citoyen ou non de l'Union Européenne (pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail);
2. avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
3. jouir des droits civils et politiques;
4. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
5. justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
6. être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui requis pour un emploi à l'échelle D1 enseignement secondaire inférieur ou compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau de diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et en lien avec l'emploi considéré ou titre de formation certifié et délivré par un organisme officiel.
7. être en possession du passeport APE au moment de l'engagement ;
8. réussir un examen de recrutement :
 - a. épreuve pratique : sur les connaissances professionnelles générales.
 - b. épreuve orale : conversation permettant d'évaluer les aptitudes et un entretien approfondi qui permet d'évaluer la personnalité et les motivations à exercer la fonction

Bénéficier d'une aide à l'emploi est un atout.

Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite et pratique participeront à l'épreuve orale.

Minimum requis : 60 % dans chaque épreuve et 60% au global.

- Contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable d'un an en vue d'un contrat à durée indéterminée suivant l'évaluation prévue dans les statuts.
- Traitement : échelle de traitement D 1.

B. Description générale de la Fonction (liste non exhaustive)

L'ouvrier polyvalent effectue diverses tâches d'entretien et de réparation à l'extérieur et à l'intérieur d'un édifice (immeuble d'habitation, garage, école, maison communale, maison de village, places, voiries, etc.) à l'aide d'outils à la main ou mécaniques. Il s'occupe, entre autres, de la mise en couleur, de réparer les interrupteurs, de remplacer des fusibles, des ampoules et des commutateurs, de poser des tablettes et établit un programme d'entretien périodique qu'il s'efforce de respecter.

Il est soucieux de détecter tout problème et d'en aviser les responsables afin d'assurer la sécurité, la salubrité et le confort des lieux.

Autre tâche : enlever les déchets et ranger le matériel en vue d'assurer l'ordre et la propreté des lieux.

Il veille à effectuer toutes les tâches de nettoyage nécessaires afin de prévenir la détérioration prématurée des lieux et de créer un environnement de travail agréable

La polyvalence est une caractéristique principale.

C. Profil requis

- avoir une connaissance de la commune et de ses entités
- avoir le sens de l'organisation (ordre et méthode, respect des délais, ...)
- avoir le sens du service au citoyen
- avoir le contact facile et personnalité ouverte, esprit d'équipe, polyvalence
- être flexible au niveau des horaires (certaines prestations peuvent avoir lieu le week-end) et respecter les horaires convenus
- présenter une image positive de la commune
- faire preuve d'autonomie et d'une grande ouverture d'esprit
- résister au stress
- respecter la confidentialité
- respecter les normes de sécurité et d'hygiène
- faire preuve d'esprit d'équipe, de courtoisie et de diplomatie
- faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie) et appliquer la réglementation et les instructions en vigueur dans la commune ;
- être titulaire du permis poids lourd est un atout.

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste ou déposé contre accusé de réception, à Monsieur le Bourgmestre, Place communale à 6950 Nassogne pour le 19 octobre 2022 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- un curriculum vitae détaillé,
- un extrait du casier judiciaire n°1 daté de moins de 3 mois,
- une copie des certificats, diplômes et autres titres demandés par les conditions de recrutement.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les formes d'envoi exigées ne sont pas acceptés. Les candidatures seront examinées par le Directeur général afin de déterminer celles qui correspondent aux conditions fixées ci-avant. Les candidats non retenus de même que les candidats convoqués à la première épreuve seront informés par simple courrier.

Pour le Collège,

Le Directeur général f.f.,



Q. PAQUET

Le Bourgmestre,



M. QUIRYNEN

